

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NATIONAL

« 8^{ème} Eco-Tournoi du Sunbads »

Les 22 et 23 mai 2027

ARTICLE 1 : GENERALITES

Le numéro d'autorisation du tournoi est :

N° Dossier : 2600172

Le tournoi a lieu les **22 et 23 mai 2027** à la Halle du Verger - 1 rue du stade – 83140 SIX FOURS LES PLAGES.

Le Juge-Arbitre de la compétition est M. Jean François MATHIEU (06.60.34.75.86)

Le GEO de la compétition est Mme Clémence FORTUGNO (07.83.11.30.79 – tournoibads@gmail.com)

La gestion du tournoi et les inscriptions se font sur le logiciel BADNET.

ARTICLE 2 : JOUEURS

Sont autorisés à s'inscrire tous les joueurs de N2 à NC.

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD et le règlement général des compétitions. Il est ouvert aux joueurs de toutes les ligues.

Le tournoi est autorisé aux catégories Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans pour toutes les séries ainsi qu'aux Minimes minimum D9 dans la discipline d'inscription. Tout joueur mineur doit être obligatoirement accompagné d'un adulte jusqu'au départ effectif du mineur.

ARTICLE 3 : DATES LIMITES

La date limite d'inscription au tournoi est fixée au **30 avril 2027 à 12h**.

Tout joueur doit avoir sa licence en règle pour la saison 2026-2027 à la date limite d'inscription et doit être autorisé pour les compétitions Seniors. Les joueurs suspendus par la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) à la date d'inscription ne peuvent pas s'inscrire.

La date du tirage au sort est fixée au **1er mai 2027**.

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de série sont établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au **30 avril 2027** (publié sur le site Poona de la FFBAD).

Aucune inscription n'est retenue si elle n'est pas accompagnée de son paiement.

ARTICLE 4 : CONFIGURATION DU TOURNOI

Organisation des tableaux :

- Samedi : Doubles Mixtes
- Dimanche : Doubles Dames et Doubles Hommes

Les finales se jouent le jour même.

Tous les tableaux se jouent en poules, suivis d'une phase à élimination directe. Les poules de 4 sont privilégiées dans la mesure du possible. Il y aura 2 sortants par poule.

Les joueurs sont répartis dans des tableaux correspondant à une moyenne de points (CPPH) et non suivant leur classement.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et/ou de fusionner les tableaux.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'aurait pas respecté sur une édition antérieure :

- le règlement général des compétitions (RGC),
- le règlement particulier de la compétition,
- une personne du comité d'organisation,
- ou qui a perturbé ou critiqué publiquement une ancienne édition.

ARTICLE 5 - MODALITES D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés comme suit : **21 € pour 1 tableau, 23 € pour 2 tableaux.**

Les inscriptions sont réalisées directement sur le site Badnet.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT

Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum, pour tous les tableaux.

Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre. Ce temps démarre à l'appel du match, et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.

ARTICLE 7 : POINT PARTICULIER (LET/FAUTE et TENUE)

Tout volant touchant les infrastructures, plafond du gymnase ou les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, chauffage, lampes...) est « FAUTE »

Tout volant touchant les filins des panneaux de baskets est au 1er service : « LET » puis au 2ème service : « FAUTE » et « FAUTE » en jeu.

Une tenue correcte est exigée, suivant le règlement de la FFBaD.

ARTICLE 8 : ACCÈS AU TERRAIN :

Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, le juge arbitre, les membres du comité d'organisation, les 2 conseillers maximum par joueur et des arbitres le cas échéant.

ARTICLE 9 : RECLAMATIONS

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne est jugée irrecevable.

Article 10 : ARBITRAGE

Les matchs se jouent en auto-arbitrage, cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner, si possible et si nécessaire, un arbitre.

Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points.

ARTICLE 11 : VOLANTS :

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour ce tournoi sont les SPIN GOLD.

ARTICLE 12 : FORFAITS & REMPLACEMENTS

Tout joueur devenant indisponible à la date du tournoi doit en faire part **par mail à l'organisateur dans les plus brefs délais**.

Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, les frais d'inscription sont remboursés.

Si l'annonce est faite après le tirage au sort, le joueur doit se rendre au plus tard dans les 5 jours qui suivent la compétition sur le site de la Ligue Région Sud <https://sudbad.fr/forfait/> , pour remplir le formulaire et y déposer un justificatif (certificat médical, attestation de travail).

Selon le Règlement Général des Compétitions de la **FFBaD** « *Tout joueur ne justifiant pas son forfait dans les 5 jours qui suivent la compétition, s'expose à une **suspension de 2 mois de compétition** (tournois, interclubs...).* »

Les certificats médicaux ou justificatifs envoyés par email ou par courrier ou tout autre moyen ne sont plus traités par la Ligue Région Sud.

Une copie du justificatif doit être envoyée ou présentée à l'organisateur (tournoibads@gmail.com) pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif valable après la date du tirage au sort.

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant se voit proposer un joueur en Liste d'Attente et s'il n'y en a pas, il peut proposer à l'organisateur quelqu'un de « non inscrit ».

ARTICLE 13 : SANCTIONS :

Tous les règlements relatifs aux sanctions, cartons, forfaits, codes de conduites sont disponibles à la Table de marque

ARTICLE 14 - RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à Eco-Tournoi du Sunbads implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 8^{ème} Eco-Tournoi du Sunbads » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Bonne compétition à Tous,

Le Comité organisateur du BADS.